Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260408-2026025-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, M. LUNEL Arsène, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme COGNERAS Aurélie, Mme LEMOINE Julie
Absent excusé : M. HEUDIARD Bruno

Secrétaire : M. HALLET Jérôme

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX ANNEE 2026 :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :
- **T**axe **F**oncière sur les **P**ropriétés **B**âties (TFPB) : 38.01 %
- **T**axe **F**oncière sur les **P**ropriétés **N**on **B**âties (TFPNB) : 46.97 %
- **T**axe d'**H**abitation (TH) : 14.46 %

- CHARGE Madame le Maire :
- de notifier cette décision au services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER